

temps présent

Postes, Pochard, Réformes dans les lycées et collèges, Retraites, etc...
Rendez-vous le 18 mars p. 2, 3

Langues vivantes
**On brade ! On solde !
On liquide !** p. 4

Baccalauréat 2008
Quand on veut tuer son chien... p. 5

Echos des établissements en lutte p. 6, 7

CESR : le Medef et FO dans le même bateau... p. 8



personnels

Alerte **TZR** p. 9

Hors-classes certifiés et CPE : un combat à poursuivre p. 10

infos

Métier, catégories p. 11

vie du snes

Participez au congrès académique du SNES
4 avril 2008 - Pecquencourt p. 11,12

édito

« Arrêtons cette blague! », s'est exclamé devant la presse le ministre de l'Education à l'occasion de la grève de la Région parisienne en février. La blague, c'est 1400 suppressions de postes dans la région parisienne pour la rentrée. Que ne pense-t-il pas de nos 687 suppressions, une bagatelle, un détail ?

« Arrêtons de faire croire que le non-remplacement de 0,8 % de nos fonctionnaires est de nature à affaiblir sensiblement le système éducatif », ajoute-t-il ; 0,8%, une paille, mais quand, année après année, les milliers de suppressions se suivent, la désinvolture devient intolérable.

Que pèsent les 687 suppressions de l'académie ? D'année après année, l'addition s'alourdit et on arrive au chiffre de **3805 suppressions en 5 ans. Soit 15 % des suppressions nationales.** Soit plus de 12 % du total des effectifs enseignants de la région.

Aujourd'hui, comme le dit le recteur, on arrive au bout d'un système, la prochaine étape étant la disparition d'établissements. Mais que fait-on des élèves ? Selon la Région qui commence à s'inquiéter pour ses investissements, c'est **une centaine de filières qui sont menacées** dans l'académie en raison des fermetures successives.

L'école a un coût, jugé trop élevé par le pouvoir actuel si ce coût est à la charge de l'Etat. Outre la blague des 20000 suppressions de postes prévues par an, le ministre nous concocte d'autres joyeusetés pour le retour du printemps : **réforme des lycées et réforme des statuts.**

Depuis la rentrée, la profession a montré qu'elle ne se résignait pas, et les mobilisations ont été fortes. Pourtant, les « réformes » actuelles sont d'une complexité telle que la cohérence de cette politique de démantèlement apparaît encore mal aux personnels et a fortiori, aux parents et aux élèves . Notre responsabilité est de mener ce travail d'analyse, tout en luttant pour empêcher sa mise en œuvre. **Le 18 mars, il nous faudra de nouveau être majoritaires dans l'action** pour dire que nous voulons une autre école et une vraie revalorisation de nos métiers et de nos statuts. Mais pas d'inquiétude pour les incrédules et les naïfs, le ministre veille. Lui qui n'a rien fait dans l'affaire de la notation des enseignants sur un site internet, réaffirme, après la victoire du SNES devant le tribunal, son "soutien aux enseignants dont la mission difficile ne saurait faire l'objet d'atteintes anonymes sur Internet". Suceur de roue !

Michel DEVRED

Postes, Pochard, Réformes dans les lycées et collèges, Retraites, etc...

Rendez-vous le 18 mars

PAR MICHEL DEVRED

Le gouvernement, en avançant sur tous les fronts à la fois, démontre la cohérence de son projet. Face à cette attaque globale, l'heure est à la mobilisation générale.

La décision d'appeler à la grève le 29 février fut difficile car les obstacles étaient nombreux : une semaine après la rentrée, une médiatisation incertaine en raison du calendrier des vacances, une situation encore floue dans certains établissements et enfin les incertitudes de l'unité syndicale. Le résultat montre que, malgré tout cela, cette décision a été la bonne.

Elle a permis de mettre en valeur la question de l'emploi et les conséquences de la politique gouvernementale. Si la grève a été minoritaire (mais la mauvaise volonté du rectorat à donner des chiffres précis est probablement le signe de résultats décevants... de leur point de vue), la mobilisation a été importante dans de nombreux établissements et même parfois très majoritaire. Elle a aussi permis l'expression des établissements en lutte souvent mobilisés avec les parents, les élus et les élèves, comme à Perrin Lambersart, Pasteur Lille, Picasso Avion. Au final, les organisations absentes, minoritaires dans l'Education nationale (celles qui appelaient représentent 67 % des voix aux élections professionnelles) avaient bien du mal à justifier leur apathie (c'est le cas par exemple du SGEN qui se réfugie derrière des « actions locales » impulsées par les autres, et qui se refuse même à toute action nationale dans l'avenir). Enfin la couverture médiatique a permis de mettre en valeur ces luttes.

Reçue en audience avec l'intersyndicale, la FSU a fait le point sur nos demandes, le rétablissement des postes, des dotations en heures postes et non en heures supplémentaires, et alerté sur certaines évolutions. **Avec 15 % des suppressions nationales depuis 5 ans, l'académie a payé un lourd tribut qui menace gravement aujourd'hui la carte des formations dans la région.** Nous avons souligné le fait que désormais, ce sont des filières qui disparaissent ou manquent de cohérence, privant les jeunes de possibilité de poursuite d'études ou les obligeant à partir.



Colloghan

La réponse du recteur a été pleine d'enseignements : il a d'abord minimisé les faits en disant que cela aurait pu être pire, que l'académie « aurait pu perdre plus de 1000 postes ». En utilisant les critères du Ministère pour supprimer les emplois et en les appliquant à notre académie, c'est un fait, mais nous estimons que si la ponction

réelle est un peu moins lourde, nous le devons à la mobilisation de l'académie depuis des années. Il a ensuite affirmé que c'était le résultat de la baisse démographique. Nous refusons cette pseudo fatalité. Faut-il accompagner la baisse de la scolarisation dans une région où le phénomène s'aggrave ou mener une politique ambitieuse? Le recteur n'est pas le seul à s'inquiéter de l'augmentation faramineuse du décrochage scolaire, qui a doublé à Lille entre 1997 et 2005, à la différence des autres académies. Mais que propose-t-on pour y remédier? Le bac professionnel en 3 ans? Les fermetures massives dans l'enseignement professionnel et technique? La diminution massive des moyens? Car le ministre a beau jouer les cyniques en surfant sur le rapport suppressions de postes et effectifs globaux, 5000 suppressions sur 30000 enseignants, cela finit quand même par se voir dans les établissements!

La bataille de l'emploi et ses corollaires, comme le refus des heures supplémentaires restent donc d'actualité. La pression que nous avons su mettre, le débat que nous avons su imposer, tout cela doit continuer. Dans les établissements, où il faut poursuivre la recherche d'actions communes avec les parents et les élèves, avec le refus des heures supplémentaires, avec aussi la remontée des informations que nous utiliserons au S3, dans le cadre du Groupe de travail sur les suppressions qui devrait rapidement se tenir et du Comité Technique Paritaire probablement fixé au 20 mars.

Manifestations le samedi 29 mars pour la défense des retraites

Le gouvernement cherche à esquiver de nouveau le débat sur le bilan des réformes des retraites et veut passer en force sur un nouvel allongement de la durée d'assurance.

Déjà fin 2007, le gouvernement a essayé d'instrumentaliser la publication d'un décret sur les régimes spéciaux pour mettre la pression sur le rendez-vous de 2008 qui doit permettre de reprendre le débat sur l'évolution des régimes de retraite.

Il vient de renouveler l'opération en publiant début janvier un rapport préconisant de porter la durée d'assurance à 41,5 annuités d'ici 2020.

Le slogan « travailler plus longtemps parce que l'on vit plus longtemps » n'est là que pour cacher la baisse programmée des pensions, le véritable objectif de ces réformes. Il a surtout pour but de légitimer cette paupérisation des retraités et d'en transférer la responsabilité sur les assurés eux-mêmes.

Le SNES et la FSU s'élèvent contre une démarche gouvernementale se fondant sur une prétendue fatalité. La FSU entend mener une campagne publique pour permettre aux syndiqués et à l'ensemble des citoyens de participer au débat sur les retraites. Elle en appelle à des initiatives unitaires pour mener ensemble ce débat. C'est pourquoi le SNES et la FSU travaillent à des convergences unitaires pour manifester dans le pays samedi 29 mars.



Mais d'autres échéances sont proches, avec les réformes des enseignements et de nos statuts.

D'avril à juin en effet, les annonces devraient se succéder.

La généralisation des livrets de compétences au collègue et la surcharge de travail pour les enseignants accompagnent la poursuite de la mise en place du socle commun.

Pour les lycées on ne connaît toujours pas le contenu précis des réformes, mais celle du bac pro en 3 ans est annonciatrice de la volonté du ministère. Il s'agit bien de limiter les moyens et de resserrer toutes les filières. La violence des attaques récentes sur la série ES en est un autre indicateur. A défaut de rencontrer les syndicats, le ministre s'épanche auprès des organisations lycéennes et, en les recevant, distille les informations : affirmant qu'il " *était attaché à une réforme du lycée et de l'année de terminale mais qu'il avait les syndicats enseignants contre lui et comptait sur les lycéens* ". S'affirmant attaché à la seconde de détermination, il la dénature en prétendant la « moduler », et en voulant « renforcer » la spécialisation en première. Il en profite pour dénoncer les options choisies en seconde et que l'on conserve jusqu'au bac. Il refuse bien sûr de toucher au bac, mais veut s'inspirer de la Finlande où " *il n'y a presque plus de groupe classe en dernière année de lycée* ". Tout cela pour cracher finalement le morceau : il s'agit de diminuer les heures de cours !

Et bien sûr il y aura le « Livre blanc », mise en musique du **Livre vert de Pochard**. Le SNES alerte sur son contenu depuis des semaines et a mis sur son site des extraits des différentes auditions. Son contenu est si explosif et incroyable, que la profession a de la peine à y voir l'annonce de vraies mesures. Pourtant tout cela va dans le sens des menaces que le SNES dénonce depuis des mois.

Ceux qui nous gouvernent veulent casser le statut, imposer de nouvelles obligations et contraintes aux métiers.

L'annualisation du temps de service et l'augmentation de la charge de travail, l'autonomie renforcée des établissements, avec la redéfinition des programmes et le poids toujours plus grand des chefs d'établissements, tout cela figure dans ce rapport ! Il faut le lire pour en comprendre la dangerosité profonde.

Et la question salariale ? Alors que tout montre le retour de l'inflation et la dégradation du pouvoir d'achat, le ministre s'obstine à ne proposer que des miettes, miettes qu'il a fallu arracher par l'action, à un ministre qui refusait toute augmentation globale. Pour vendre sa mauvaise soupe, il a même tenté de lier revalorisation globale et « avantages » spécifiques, afin de mieux tenter les organisations les plus timorées. La ficelle était trop grosse ou la soupe trop rance, aucune n'a osé essayer de faire avaler le brouet aux personnels, mais le front unitaire, déjà fragile, s'est lézardé et rend la poursuite de l'action encore plus difficile.

Emplois et salaires, réformes de l'école, casse des statuts : tous ces enjeux sont décisifs et il ne faut renoncer à rien,

parce qu'il s'agit non pas de mesures dépareillées, mais de la mise en œuvre d'une stratégie cohérente. Cela en fait la difficulté mais aussi la faiblesse. Le ministère et le gouvernement, mis à mal, sont engagés dans une épreuve de force et n'entendent céder sur rien. Notre force est de nous inscrire dans la cohérence d'un calendrier qui prend en compte toutes les données et met sous constante pression le pouvoir. La date du 18 mars est très importante, elle doit permettre de poursuivre cette pression sur un gouvernement qui doit sentir notre impatience et notre détermination.

Seule une mobilisation résolue arrêtera le gouvernement

Faire grève n'est pas facile. Les organisations qui baissent les bras ont déjà capitulé sur les réformes quand elles ne les approuvent pas. Mais il ne faut pas négliger les autres moyens de rendre publiques nos revendications. Les propositions se multiplient : opérations escargot, intervention dans les classes, refus des heures supplémentaires à la rentrée... Celles-là et d'autres doivent être discutées dans les établissements et soumises notre CA académique pour être généralisées.

Nous avons une autre corde à notre arc, celle de la solidarité interprofessionnelle. Le gouvernement redoute un raz de marée social et dans ce domaine aussi, il traîne avant de faire ses annonces. C'est le cas des retraites. Après avoir imposé l'allongement des cotisations, il fait le constat de l'inutilité de la réforme qui n'a en rien réduit les déficits, mais il persiste en annonçant avant toute négociation le passage à 41,5 annuités. En fait il poursuit dans sa volonté de diminuer les pensions pour obliger les futurs retraités à passer sous la coupe du secteur privé des assurances. La FSU appelle donc à participer, sur la base de ses revendications, à la journée d'action nationale et intersyndicale du 29 mars (voir modalités sur le site du SNES).

Solidarité avec le collègue de Berlaimont

Les signatures de soutien au collègue de Berlaimont, inculpé pour une gifle donnée à un élève, arrivent toujours au S3. Avec les signatures papier, ce sont près de 40 000 personnes qui se seront manifestées sur cette question. Le SNES et la FSU, après avoir demandé en urgence une audience au rectorat, ont été les seuls à évoquer l'affaire au cours du dernier CTPA, provoquant un échange houleux avec le recteur. La mobilisation a permis de ramener l'affaire à ses justes proportions administratives, mais on continue de regretter le traitement interne de cette douloureuse histoire. Le rectorat a finalement choisi la sagesse et a ramené le calme en affirmant qu'il n'y aurait pas de sanctions contre le collègue. Reste l'autre aspect, le jugement devant le tribunal, prévu pour le **27 mars**. A cette occasion, nous appelons à une forte mobilisation. Le SNES national devrait déposer un préavis de grève pour couvrir les établissements de toute la France qui souhaiteraient se manifester. **Le S3 de Lille appellera à un rassemblement devant le tribunal**. Dès que nous en saurons davantage, nous alerterons par le biais du site, et nous demandons aux S1 d'agir (covoiturage, etc...) pour manifester massivement notre soutien au collègue, notre refus de cette criminalisation d'un geste malheureux, et notre volonté de voir mieux abordées les questions d'incivilités et de violences dans les établissements.

A quoi reconnaît-on un lycée de l'excellence ?

4 lycées viennent d'être nommés « lycées de l'excellence » dans l'académie : le lycée professionnel Hennebique à Liévin, les lycées Jean Moulin et Maxence Van der Meersch à Roubaix et Zola à Wattrelos.

Cela s'inscrit dans le pompeux plan « Espoir Banlieue », beaucoup de promesses et peu de moyens. Chacun d'entre eux devrait proposer au choix : une section internationale, une filière d'excellence artistique et culturelle ou un lycée des métiers.

Où est la nouveauté ? Ne cherchez pas : à la rentrée 2008, le LP de Liévin perdra un demi-poste; le lycée Jean-Moulin deux postes, le lycée Maxence Van der Meersch un poste, le lycée Émile Zola deux postes...

Michel Devred

Langues vivantes

On brade ! On solde ! On liquide !

PAR CATHERINE PIECUCH

Par bien des aspects, les Langues vivantes représentent le terrain privilégié des expérimentations ministérielles. Nouvelle démonstration avec les deux enjeux du moment : l'évaluation du brevet au collège, les certifications au lycée.

Depuis 3 ans maintenant, le SNES alerte les collègues de langues (et les autres), sur les dangers liés à la loi Fillon et à ses divers avatars, qu'il s'agisse des groupes et des livrets de compétences, des certifications et plus récemment du nouveau DNB (Diplôme National du Brevet).

L'évaluation des langues au brevet des collèges.

En ce qui concerne le DNB, le Ministère atteint un sommet en matière de mépris pour les élèves et leurs familles, sommet auquel il ne s'était encore jamais hissé, même pas l'an dernier, avec l'épreuve – ô combien contestée – d'expression orale introduite en Terminale STG.

Début mars, en effet, le néant ministériel à propos de l'évaluation des langues pour la session 2008 du Brevet des collèges est toujours aussi complet : les dernières recommandations (lettre de la DGESCO du 15/2/2008) laissent en effet l'entière responsabilité de l'évaluation - qui conditionne l'obtention du diplôme - aux professeurs de langues, et, en dernier ressort, au jury. Le tout, sans aucun cadrage national, les grilles disponibles sur Eduscol ne pouvant en aucun cas en tenir lieu. Cela révèle tout le respect que l'institution porte aux élèves, et tout le sérieux pour ce qui est des conditions de l'évaluation. Pour toutes ces raisons, et parce que les élèves, le diplôme du brevet et les langues vivantes méritent mieux - au minimum, du respect - le SNES demande aux collègues de langues ayant en charge des élèves de 3^{ème} de **remplir la fiche d'évaluation par la moyenne annuelle de l'élève et le cas échéant une appréciation**. Il n'appartient pas en effet aux professeurs d'estimer empiriquement si le niveau A2 est atteint ou non, alors que le Ministère n'est

pas en mesure de fournir un cadrage national. Il n'appartient pas non plus aux professeurs de brader une évaluation en langues et un diplôme de l'Education Nationale... à moins d'avoir décidé d'en finir et avec l'enseignement des langues vivantes, et avec les diplômes nationaux ! Le SNES demande également aux équipes de langues d'informer les parents d'élèves (exemple de lettre sur le site académique) et de décider d'actions communes.

Les certifications, ou prendre au public pour donner au privé.

Avec la question des certifications, le ministère et le rectorat semblent précisément avoir dans le collimateur les diplômes nationaux, publics et gratuits, ainsi que la laïcité.

Le ministère entend en effet développer des certifications pour les élèves de Seconde en section européenne.

En août 2006, il avait lancé un appel d'offres - que nous avons dénoncé - relatif à des certifications en anglais et en espagnol (rappelons que nous avons fait de même pour les certifications en allemand). Silence absolu depuis, y compris dans les instances chargées de la concertation langues vivantes, telle la Commission Académique Langues Vivantes. Etrange, non ? Or, il y a quelques semaines, le ministère a décidé de passer en force, en ce qui concerne l'anglais dans un premier temps. L'offre a été remportée par Cambridge Esol et le « produit » proposé par cet organisme privé est d'ailleurs en vente sur des sites spécialisés. A cela s'ajoute une propagande éhontée lors de la dernière édition d'Expolangues, il y a quelques semaines, avec une conférence intitulée « Cambridge et l'Education Nationale ou comment la totalité des frais d'inscription sera prise en charge par les Conseils Généraux et Régionaux » (!). De plus, le rectorat est allé bien plus loin que son rôle ne l'exigeait : il a pré-inscrit - sans aucune concertation, ni autorisation des familles - tous les élèves de 2nde euro anglais de l'académie à cette certification, privée. Il a fait de même pour l'espagnol. A charge pour les établissements de transformer l'essai en inscriptions fermes et

définitives, en attendant celles, sonnantes et trébuchantes, qui pourraient suivre...

Ne pas laisser faire !

De nombreux collègues ont réagi, en informant par exemple les élèves et les parents sur les enjeux de ces certifications, et sur l'absence d'information et de transparence sur le sujet. D'autres collègues ont adressé des courriers à leurs IPR. D'autres encore se sont saisi des CA pour porter la question à la connaissance de tous et démontrer l'opacité totale à laquelle ils se trouvent confrontés, ainsi d'ailleurs que les chefs d'établissements, incapables de fournir la moindre information précise...

Rappelons quelques évidences :

- la certification est une atteinte à la laïcité puisqu'elle est fournie par un organisme privé que le ministère rémunère. Pire, alors que les Langues Vivantes manquent cruellement de moyens, et notamment au niveau de l'évaluation, des moyens publics sont dépensés pour des organismes marchands, y compris en payant lourdement la formation des futurs formateurs !
- le ministère accorde à une évaluation privée des conditions d'évaluation de l'oral qu'il a refusées pour le bac STG l'an dernier. Cherchez l'erreur !
- les certifications annoncent bien une mise en concurrence avec les diplômes nationaux, en clair, avec le bac. Pourquoi les LV resteraient-elles au bac si elles sont évaluées préalablement et ailleurs ?
- **Aucun professeur n'est tenu d'y participer** - même s'il a suivi un stage à public désigné - et ce, contrairement aux propos tenus par l'administration.

Pour toutes ces raisons, **le SNES appelle les collègues à ne pas faire passer ces certifications**. Il saisit de son côté le recteur, les IPR et contacte la FCPE. Une fois de plus, les langues vivantes sont le cheval de Troie et de la mort du bac, et de la marchandisation de l'éducation. **Nous avons les moyens de ne pas laisser faire. Agissons !**

Baccalauréat 2008

Quand on veut tuer son chien...

PAR ODILE DEVERNE

Depuis la publication du calendrier du Bac 2008, le Snes alerte les collègues et multiplie les interventions aux niveaux académique et national pour obtenir sa révision. Ce calendrier constitue une véritable menace pour le baccalauréat; on est en droit de s'interroger: s'agit-il de prendre prétexte d'éventuels loupés lors de la session 2008 pour ensuite annoncer le passage au contrôle continu ou en cours de formation ?

Car la réalité est là : avec ce calendrier reculé et resserré, personne n'y gagne.

Les élèves auront une pression accrue et ne perdront pas moins d'heures de cours : toutes les épreuves à l'interne, TPE, oraux de langue vivante en STG...ont lieu, quant à elles, plus tôt dans l'année. Elles mobilisent aussi beaucoup de professeurs et ont lieu aussi en lieu et place de certaines heures de cours. Enfin, les conseils de classe de secondes devront être terminés pour le 06 juin... Nous ne connaissons pas les dates pour les autres niveaux.

Les examinateurs, surchargés de travail, auront bien du mal à faire passer les épreuves avec la rigueur et l'attention nécessaires au bon déroulement d'une évaluation terminale; ce ne sont pas les candidats qui tireront bénéfice de la dégradation de nos conditions de travail.

Nous sommes tous très attachés au baccalauréat, qui doit rester un diplôme national : nous savons bien que le passage au contrôle continu ou au contrôle en cours de formation conduirait à des bacs de différentes valeurs, selon les académies, selon les établissements; et inévitablement, les universités seraient conduites à instaurer des examens ou concours d'entrée pour s'assurer du niveau des étudiants... L'éducation nationale ne doit pas valider des diplômes à plusieurs vitesses.

En continuant à vouloir imposer ce calendrier malgré l'opposition des personnels, **le Ministère portera une lourde responsabilité si l'examen ne se déroule pas correctement.** Nous ne comprenons pas non plus que le Rectorat aggrave la situation en choisissant un calendrier académique tout aussi resserré, pour l'EAF par exemple; dans ce domaine, il dispose d'une marge de manoeuvre qu'il n'a pas utilisée.

Ainsi, inquiète des annonces faites en CTPA, en réponse à une question diverse des représentants SNES sur le calendrier du bac., la section académique a écrit au recteur :

« [...] D'une part, nous voudrions obtenir les informations suivantes :

– dates des épreuves arrêtées par le rectorat
– calendrier des procédures d'orientation
D'autre part, nous voulons attirer votre attention sur les difficultés que pourrait engendrer un calendrier trop resserré :

- quelle que soit la discipline, il n'est pas envisageable pour les examinateurs d'avoir dans le même temps des copies à corriger et des oraux à faire passer. Par exemple, les dates arrêtées pour les oraux de l'EAF sont incompatibles avec le calendrier des épreuves écrites; [...] Dans ces conditions, nous demandons que les oraux de l'EAF aient lieu avant l'épreuve écrite car les examinateurs ne pourront gérer 8h d' oraux (présence de 8h à 18h sur le centre d'examen à laquelle s'ajoute le temps consacré au trajet) et la correction des écrits dans la même période.

- il nous semble important que les procédures d'orientation aient lieu dans la sérénité, par exemple, que les professeurs puissent siéger dans tous les conseils de classe, dans les commissions

d'appel et donc qu'ils n'aient pas lieu en même temps que les examens.

Enfin, nous tenons à dénoncer l'affichage et le leurre que constitue cette « reconquête du mois de juin » annoncée par le ministre Darcos. [...] Nous sommes très inquiets des conséquences de ce nouveau calendrier pour les collègues et les candidats: les examinateurs seront dans l'incapacité de faire passer les épreuves avec la rigueur et l'attention nécessaires au bon déroulement d'une évaluation terminale et les candidats subiront une pression accrue face à l'examen (et notamment pour les élèves ayant un tiers temps et qui ont peu de répit entre les épreuves); nous considérons qu'il y a là une véritable mise en danger du baccalauréat. [...]

Le Snes ne compte pas en rester là et interviendra sur le calendrier du bac lors du prochain CTPA, en particulier sur les décisions de responsabilité académique, notamment les oraux de l'EAF. Nous vous invitons donc à peser sur l'administration en signant la pétition du S3 et en la faisant signer massivement dans les salles des profs.

ORAUX DE L'EAF

Mais sur la question des dates d'oraux de l'EAF, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir :

« [...] Je tiens à souligner, en complément aux éléments donnés lors du CTPA que les conditions de correction resteront globalement identiques à celles de l'an dernier puisque, hors week-end, si le nombre de journées de correction diminue, le nombre de copies diminue également, notamment pour l'épreuve anticipée de français. [...]

Voici, pour l'instant, les dates que nous connaissons :

EAF	Calendrier : 2006-2007	Calendrier : 2007-2008
Épreuve écrite	12 juin	20 juin
Retrait des 90 copies	13 juin	21 juin ?
Retour des copies	03/07	?
Commission harmonisation écrit	14 juin	24 juin ?
Epreuves orales	20-21-22 (WE) 25-26 juin	23 juin + 25-26-27-28 (WE) 30 bac techno: 25-26-27-28 (WE) 30-01/07
Réunion préparatoire coordos :	8 juin	?
Réunion descriptifs :	11 juin	?
Réunion finale harmonisation épreuves orales et écrites (coordo.)	05/07	?

Hors Week-end, à la session 2007 les examinateurs disposaient de 4 jours de correction avant les oraux (en ôtant les réunions diverses) et de 4 jours après.

A la session 2008, si ce calendrier était maintenu, les examinateurs disposeraient pour le bac général d'une ½ journée avant les oraux, une et demie pour le bac. technologique, 2 après les oraux, 1 seule pour le bac. technologique. Bref, 2 jours et demi contre 8 jours à la session 2007. Le rectorat compte-t-il diviser par quatre le nombre de copies donné à chacun ?

Il s'agit d'avoir des précisions et de savoir si la diminution annoncée de copies prises en charge est proportionnelle à la baisse du nombre de jours de correction.

Echos des établissements en lutte

Une mobilisation d'envergure : opération « lycée mort » réussie !



Lycée Branly de Boulogne-sur-Mer

L'accueil des élèves était pour le moins inhabituel ce mardi 26 février : dès 7h20, les enseignants de l'établissement (entre 70 et 80% de grévistes) étaient présents aux grilles pour dénoncer les 15 suppressions de postes annoncées pour la rentrée prochaine, la suppression d'une section de BTS IPM, d'une 1^o EL d'Adaptation, et d'une classe de seconde : ils ont appelé à la défense d'un enseignement technique de qualité. A leurs côtés, des représentants des parents d'élèves et des élèves soutenaient l'action. La mobilisation a permis une diffusion de tracts. A partir de 9h45 et jusqu'à 10h30, une longue chaîne humaine réunissant parents, élèves et professeurs s'est déployée aux abords de l'établissement afin de marquer la solidarité de tous en faveur de la sauvegarde de filières diplômantes et débouchant sur des emplois.

A 10h30, le député-maire de la ville a rejoint la mobilisation et manifesté son soutien.

Enfin, à 16h une délégation des enseignants élus au CA (SNES-SNEP) ainsi que des parents d'élèves FCPE ont été reçus à la Sous-Préfecture.

Les représentants des enseignants du lycée avaient obtenu une audience au Rectorat le lundi 25 février. Ils sont dans l'attente d'une réponse à leurs revendications.

Lycée Couteaux



Le slogan de la journée :

« A Branly, nous voulons que tout reste possible ! »



Collège Jaurès - Lens

Les enseignants du collège JEAN ZAY

Motion pour le CA du lundi 25 février 2008.

Le collège accueillera à la rentrée prochaine 10 élèves de plus que cette année. Pourtant, notre DGH sera diminuée officiellement de 4 h par rapport à celle de cette année.

Voici pourquoi nous rejetons catégoriquement cette dotation en tout point intolérable. Elle est :

- 1) MENSONGÈRE, puisque ce sont 11 h 30 qui sont supprimées et non 4 h. Le temps partiel du collègue de SVT est reconduit alors que ce sont 18 h postes qui sont utilisées.
 - 2) MANIPULATRICE, car la part de plus en plus grande des HSA conduit les enseignants à accepter de fait un alourdissement considérable de leur temps de travail pour permettre un arrangement a minima des services d'autres collègues.
 - 3) DESTRUCTURANTE ; la réduction des heures postes contraint certains enseignants à compléter leur service dans 1 ou 2 établissements extérieurs.
 - 4) INCOHERENTE face à la réalité pédagogique. Nos élèves sont pour beaucoup en difficulté et ont besoin de travail en groupe. Pourtant l'effectif global de chaque niveau augmentera à la rentrée La situation en anglais est, à cet égard, totalement intolérable.
- Cette dotation minimaliste s'inscrit dans un contexte de suppression des postes de fonctionnaires. La politique du chiffre, violente et absurde désincarne l'élève et l'enseignant. Dès lors, par exemple, les élèves se partagent 2 enseignants d'une même discipline à la suite d'une scission artificielle des répartitions de services imposées par la DGH. Ces mesures sont en opposition totale avec la pédagogie actuelle de l'unité des savoirs. Soyons clairs, la réduction de la DGH se fait au détriment de la qualité des enseignements. Des élèves plus nombreux par classe ne peuvent pas travailler correctement. Des enseignants déconsidérés et exploités réduiront leurs ambitions de réussite.



Pour VOS enfants

Pour NOS élèves

Disons NON aux fermetures de classes au lycée Ch. Deulin

Le rectorat supprime **6 postes** d'enseignants au Lycée et **4 classes** et 1/2

Concrètement, cela signifie :

- > plus de 30 élèves par classe,
- > des conditions de travail détériorées,
- > une offre de formations amoindrie

Quelle logique ?

Alors que des millions d'€ sont investis dans la construction du nouveau Lycée, est-il normal de l'affaiblir dans le même temps ?

Le collectif d'enseignants se mobilise ce 29/02 pour vos enfants. L'avenir des jeunes du pays de Condé est au centre de nos préoccupations.

Tous unis pour garder les classes ouvertes



VOS ENFANTS ONT DROIT A UNE ECOLE DE QUALITÉ !

Le gouvernement prétend vouloir améliorer le fonctionnement de l'école... mais améliore-t-on le fonctionnement de l'école quand on supprime tant de postes de profs, tant d'options, tant de classes, juste pour faire des économies budgétaires ?

Ce démantèlement de l'école n'a absolument pas pour cause une « baisse démographique », une diminution du nombre d'élèves :

Lycée Picasso, Avion :

42 élèves en moins à la rentrée 2008 ⇒ **Suppression de 3,5 classes** (1 classe pour 12 élèves)
⇒ **Suppression de 5 postes de profs** (1 prof pour 8 élèves)

→ menaces certains enseignements et options ; **explosion des effectifs par classe en première et terminale** ; impossibilité de prévoir la réinscription des doublants de terminale
→ cette politique n'est pas appliquée qu'à Picasso : Condorcet = -12 postes ; Béhal = -13 postes ; Darras = -8 postes, etc.

Avec cette logique, les élèves, vos enfants, vont se retrouver dans des classes de plus en plus chargées (30 par classe, et même plus), comme cela se passe déjà en école primaire ou dans les collèges. On leur refusera certaines classes, certaines options, on leur refusera une « 2^{ème} chance » après un éventuel échec...

Cette politique est appliquée dans tous les lycées actuellement. Mais le lycée Picasso, qui permet aux enfants d'Avion et Méricourt de poursuivre leurs études avec une très bonne réussite, est particulièrement menacé !

Si cette politique est appliquée, ce sont vos enfants qui en seront les victimes !

- Nous refusons que vos enfants n'aient pas droit à une école de qualité !
- Nous refusons que le gouvernement prive vos enfants d'un avenir meilleur par les études !
- Nous refusons de laisser le lycée Picasso être démantelé par cette politique scandaleuse !

**TOUS ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS POUR
DEFENDRE LE LYCÉE PICASSO !
NE LAISSONS PAS FAIRE
CETTE POLITIQUE INACCEPTABLE !**

Les personnels et les parents d'élèves du Lycée Picasso d'Avion.

MOTION Lycée Jean Perrin 7 février 2008

Les heures postes sont les seuls supports permettant l'implantation durable de professeurs dans un établissement, c'est-à-dire une présence impliquée pour plusieurs années permettant un fonctionnement par équipe et un suivi cohérent des élèves. La volonté de remplacer progressivement les heures postes en heures supplémentaires dégrade la qualité des enseignements. Chaque année un certain nombre de classes sont confiées aux professeurs nécessitant en termes de préparations et de corrections un temps donné. Les heures supplémentaires empiètent sur ce temps, réduisant d'autant le temps consacré aux classes dont nous avons la charge. C'est une véritable détérioration des conditions d'enseignement. Ajoutons à cela le fait que ces dernières années, nous nous sommes trouvés enfermés dans une logique de gestion comptable devenue une entrave à tout projet éducatif.

En outre, la fermeture de 6 classes crée un déséquilibre entre les sections dont certaines sont d'ores et déjà prévues comme chargées : une première STG à 35, une première ES à 33 et des secondes en moyenne à 33 élèves. Nous savons par expérience que la gestion des effectifs dès janvier pour la rentrée suivante réserve la plupart du temps des surprises en septembre. Nous ne pouvons qu'être inquiets pour ces classes.

Fermelement attachés à un enseignement de qualité de par la formation qui fut la nôtre, de par notre engagement dans ce métier et de par l'idée que nous nous faisons de son utilité dans une démocratie, nous entendons pouvoir continuer à dispenser cet enseignement dans les conditions qui le permettent.

Les représentants des syndicats : Snes, Se, Sgen

Lycée Perrin



Lycée Montebello

L'Europe laisse les peuples sur le bord de la route...

Les 27 pays de l'Union Européenne ratifient actuellement le traité européen de Lisbonne signé en décembre dernier par les chefs d'Etat et de gouvernement. A l'exception de ceux qui sont contraints par leur Constitution d'organiser un référendum, aucun pays n'a choisi de recourir à une consultation populaire.

En France, le débat a été totalement occulté, aucun éclairage sur l'importance des enjeux n'a réellement nourri la réflexion collective. Dès le mois de septembre, le SNES académique s'est exprimé pour un débat démocratique et a appelé à une ratification référendaire, rejoint sur cette position par le SNES national. Le Parlement français a ratifié ce traité le 7 février 2008, au mépris de l'expression de la volonté populaire qui s'était exprimée le 29 mai 2005 à 54,68% contre un traité européen quasiment identique.

Si ce traité était ratifié dans l'ensemble des pays européens, l'essentiel des mesures que le SNES avait analysées et dénoncées, notamment sur les services publics, l'éducation et la laïcité seraient réactivées. La responsabilité des organisations syndicales et de la FSU est donc de poursuivre la mobilisation pour exiger un traitement démocratique des problèmes européens, et de poursuivre la mobilisation pour dénoncer et combattre les mesures libérales qui menacent gravement les services publics et les droits des salariés.

Construire la défense de la laïcité !

Les déclarations réitérées du Président de la République, qui mêle volontairement ses convictions religieuses et sa fonction de chef de l'Etat et appelle à l'intervention croissante des religieux dans la société constitue une atteinte grave au principe de laïcité. En séparant les Eglises et l'Etat, la loi de 1905 protège l'espace public de toute pression confessionnelle ; ainsi la laïcité contribue à la paix civile et au vivre ensemble. Nous ne saurions tolérer qu'elle soit remise en cause et les discours qui évoquent une laïcité « ouverte » cachent maladroitemment des attaques déguisées.

La laïcité de l'Ecole publique est aussi attaquée de toutes parts : casse du statut de la fonction publique, pourtant seul garant de l'indépendance des fonctionnaires et donc de l'impartialité dans l'exercice du service public, appel du Président de la République à réintroduire un enseignement religieux (discours au diner du CRIF), privatisation progressive de certaines missions de l'Education nationale (comme la certification en langues vivantes assurées par une société privée)...

Soucieux de la défense de ce principe fondamental de la République, le SNES et la FSU se sont associés à la pétition « sauvagardons la laïcité de la République » initiée par de nombreuses organisations (lien avec la pétition sur le site national du SNES). La mobilisation unitaire la plus large possible des défenseurs de la laïcité doit s'organiser au cours des mois à venir et s'exprimer haut et fort. Le SNES et la FSU y prendront toute leur part.

Karine Van Wynendaele

CESR : le Medef et FO dans le même bateau...

GILLES SURPLIE, REPRÉSENTANT DE LA FSU AU CESR

Nous souhaitons revenir sur l'installation, en novembre, du Conseil Economique et Social Régional (CESR) pour la 7^e mandature, couvrant la période 2007- 2013. Un moment riche d'enseignements.

Le CESR est l'organe consultatif de la Région. C'est un lieu de concertation entre les forces économiques et sociales et surtout une instance élaborant des avis sur les questions relevant des compétences de la Région afin d'éclairer le Conseil Régional.

En Nord-Pas-de-Calais, le CESR comprend 113 membres issus de quatre collèges :

- le premier représente les entreprises et les travailleurs indépendants (38 sièges),
- le deuxième, les organisations syndicales de salariés (38 sièges également),
- le troisième, divers organismes associatifs (32 sièges),
- et enfin 5 "personnalités qualifiées".

Dans le second collège, la FSU ne dispose que d'un siège, au titre de la reconnaissance de sa représentativité, le préfet ayant décidé de prendre en compte les seuls résultats aux prud'homales pour la répartition des sièges.

Nouvelle mandature, nouveau Président

Depuis trois décennies, la Présidence de cette assemblée a échoué aux représentants du patronat (CNPFP puis MEDEF). FO et CFTC soutiennent la candidature MEDEF sur la base d'un partage conçu de la manière suivante : présidence pour le MEDEF, vice-présidence pour FO.

Pour la période 2007-2013, la CGT, l'UNSA, la CFDT, la CGC et la FSU s'entendent sur un texte commun à propos du rôle et de l'organisation du CESR, en définissant ses axes de travail prioritaires (développement économique et pouvoir d'achat, lutte contre les exclusions, place du service public, développement durable et formation initiale).

L'unité syndicale éclate avec la candidature à la présidence du CESR de M. Toulisse, nommé par le Préfet pour siéger dans le Conseil au titre de « personnalité qualifiée ». Issu de la CFDT, M. Toulisse reçoit le soutien de cette organisation et de la CGC. Pour la CGT, l'UNSA et la FSU, cette candidature, objet de l'attention particulière du gouvernement, ne peut être considérée comme une candidature syndicale.

Une vraie candidature syndicale... qui échoue

La candidature de P. Grevet, de l'UNSA, soutenue également par la CGT et la FSU, porte alors l'ambition de faire prendre en compte les besoins sociaux et économiques de la population de la région en rassemblant au sein du CESR les forces sociales ayant comme boussole le progrès social et la solidarité.

Le vote du 13 novembre donne la Présidence au candidat du MEDEF, élu au premier tour avec les voix de FO et de la CFTC. Le patronat permet à FO de s'assurer la vice-présidence. Un accord est un accord.

La FSU toujours exclue du bureau du CESR... grâce à FO !

Le second vote porte sur l'élection du bureau du CESR. L'enjeu, pour la FSU, est d'obtenir un siège au sein de cette instance, dont la fonction essentielle est d'assurer l'organisation et la programmation des activités du CESR. Elle était la seule organisation syndicale exclue du bureau lors de la mandature précédente. Malgré le soutien de quatre organisations (CGT, UNSA, CFDT et CGC) et une progression notable par rapport aux élections de 2001, la FSU reste exclue du bureau du CESR pour la 7^e mandature, grâce au barrage de FO !

L'alliance de quelques organisations syndicales avec le MEDEF a permis de garantir au patronat le contrôle du CESR. Cela a permis de rassurer ceux qui s'effrayaient que des syndicalistes puissent prétendre à sa Présidence. FO est allé jusqu'à déclarer que nos propositions feraient « tomber le CESR dans une période d'instabilité » et risquaient « de casser la dynamique... pour une aventure incertaine et hasardeuse ». Avec le Medef, au moins, on sait à quoi s'attendre.

Cependant, le travail commun réalisé à cette occasion a permis de jeter des ponts pour avancer sur les projets et les ambitions que pouvaient porter les organisations syndicales.

Ces projets pourront être affinés pendant la mandature qui s'ouvre. L'attitude et le soutien des quatre organisations avec laquelle la FSU a travaillé ayant été sans reproche, cela nous permet aussi d'envisager une meilleure écoute de nos propositions, ce qui n'est pas négligeable pour faire avancer la démocratie et le progrès en région Nord Pas de Calais.

Alerte **TZR** !

KARINE BOULONNE ET CLOTHILDE DOZIER

Après la disparition des points mutations, la proratisation des indemnités, l'affectation hors zone et hors discipline, le Rectorat de Lille s'en prend une nouvelle fois aux TZR, leur faisant payer au prix fort le manque de titulaires dont souffre l'académie.

Mercredi 27 février, le Directeur des Ressources Humaines et le chef de la DPE (responsable des affectations) ont présenté aux organisations syndicales une « proposition » qui, si elle était validée lors du CTPA de la fin du mois, dégraderait considérablement les conditions de travail de centaines de collègues TZR et mettrait en péril la qualité du service public d'Education.

Une « bombe » lancée contre les TZR au nom de la « simplification »

Une « simplification » : c'est sous ce vocable fort pratique - on trouve aussi parfois "modernisation" - que nous ont été présentées les propositions du rectorat.

Il s'agirait, dès la rentrée 2008, de passer de 15 à 13 Zones de Remplacement (ZR) en fusionnant les zones de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer, ainsi que celles de Lille et de Roubaix-Tourcoing, dans le but d'élargir la zone d'intervention des collègues. Ceux-ci auraient la chance de découvrir de nouvelles zones limitrophes, puisqu'un TZR est régulièrement appelé à exercer dans les zones limitrophes à la sienne, faute de titulaires et de remplaçants en nombre suffisant (cf. la carte dans le bulletin intra pour visualiser l'étendue des dégâts). Preuve de l'impréparation de ce projet et de la précipitation de l'administration, la note de service mutations du rectorat en cours de diffusion dans les établissements et les IUFM indique toujours 15 ZR ! Tant pis pour les demandeurs de mutations qui lui feront confiance !

Ensuite, dans des disciplines dites « rares » (langues à faible diffusion, hôtellerie, certaines disciplines professionnelles) et en philosophie (39 TZR répartis sur 15 zones actuellement), la zone de remplacement deviendrait... académique !

Les TZR avaient été créés en 1999 pour remplacer



les Titulaires Remplaçants (TR affectés sur des remplacements inférieurs à 3 mois) et les Titulaires Académiques (TA), notamment pour améliorer la situation de ces derniers. Si la mesure est confirmée par le recteur, la boucle sera bouclée : retour à une situation dont on avait pu mesurer toutes les limites, qu'elles soient de nature pédagogique ou relative à la gestion des personnels.

Qui serait concerné ?

En premier lieu, les TZR des zones de Boulogne, Montreuil, Lille et Roubaix-Tourcoing qui seraient obligés de participer à l'intra pour demander une réaffectation sur les nouvelles zones ainsi créées. En second lieu, les TZR des zones limitrophes : s'il y a fusion, c'est avant tout pour envoyer les TZR de Calais à Montreuil ou ceux de Lens à Tourcoing. On sait également que de telles mesures ne restent généralement pas sans lendemain, même si elles ne sont pas concluantes : à qui le tour l'année prochaine ?

Pour les collègues, il s'agit d'une dégradation pure et simple de leurs conditions de travail : les kilométrages journaliers exploseraient, mettant en péril leur santé, la qualité de leur enseignement, leur disponibilité pour leurs élèves et leur budget (une affectation à l'année n'est pas dédommée ; une affectation sur une partie de l'année l'est de moins en moins depuis que l'indemnité de

remplacement (ISSR) a été proratisée en fonction de l'emploi du temps effectif).

Les TZR sont généralement de jeunes collègues nommés malgré eux sur ces postes, ce sont aussi de plus en plus des enseignants dont le poste fixe a été supprimé, parfois seulement à quelques années de la retraite : comment imaginer que la qualité de l'enseignement serait améliorée en affectant les personnels potentiellement n'importe où dans l'académie ?

Aucun intérêt non plus pour les établissements, encore moins assurés qu'actuellement d'avoir un remplaçant (la fusion des zones s'accompagnerait d'une stagnation, voire d'une diminution du nombre de TZR). Et quand ils auraient un TZR, celui-ci risquerait d'être moins efficace qu'actuellement.

« Verrou juridique » contre principe de réalité

Pour le rectorat, il s'agit de « lever le verrou juridique », comme il nous a été dit, sans pour autant recourir au premier président de la Cour de cassation... Les textes régissant les TZR (décret de 1999) considèrent en effet comme illégales les affectations hors zone. L'intérêt est donc à court terme : pouvoir faire pression sur les collègues pour les obliger à prendre des postes qu'ils étaient jusqu'à présent en droit de refuser, car trop éloignés de leur résidence administrative. Mais à long terme ? Quand les arrêts maladie vont se multiplier (qui pourra supporter longtemps ce régime ?), quand le dernier TZR disponible sera au Touquet et que le remplacement à effectuer sera à Avesnes ? On aura beau lever le « verrou juridique », le principe de réalité sera là.

Alors que l'Académie de Lille est une académie où le « taux de rentabilité » - pour employer le vocabulaire de l'administration - des personnels remplaçants est un des meilleurs (d'après les chiffres de l'administration elle-même), le projet du rectorat ressemble à une mesure désespérée pour tenter de suivre un gouvernement qui supprime de façon irresponsable les recrutements et les postes nécessaires, par volonté délibérée de casser des statuts jugés obsolètes, pas assez flexibles. Avec comme dommage collatéral, la casse de la motivation et de l'investissement des personnels.

Hors-classes certifiés et CPE :

un combat à poursuivre

KARINE BOULONNE ET CHRISTIAN CHAMPIRÉ

Le nombre de promotions à la hors-classe n'est pas encore connu. Nous ne savons pas non plus si l'augmentation de 25 % obtenue l'an dernier pour le contingent des certifiés, à quelques semaines des présidentielles, sera maintenue (rappelons que les CPE avaient été injustement oubliés).

Le nouveau barème valable pour l'académie de Lille vient d'être publié. Le rectorat avait pris de bonnes résolutions en matière de « dialogue social », mais, très rapidement, les discussions se sont résumées à une écoute polie permettant juste quelques modifications à la marge.

Le barème est composé de 3 éléments :

Certifiés		CPE	
Pavé notation			
Sur 100 pts (notation administrative + notation pédagogique). En cas de « retard » d'inspection (note antérieure au 31/08/2002), la moyenne de la note pédagogique de l'échelon est retenue, si elle est supérieure à la note détenue bien sûr.		Sur 20 points (notation administrative)	
Parcours professionnel			
Les avis des chefs d'établissement et de l'inspection sont transformés en points selon les barèmes ci-dessous. Les critères sont tellement variés et les collègues tellement nombreux qu'il s'agit en réalité de points attribués mécaniquement en fonction de l'échelon, seuls quelques barèmes sont modifiés à la marge.			
Sur 100 pts		Sur 60 points	
Avis	Barème	Avis	Barème
Exceptionnel	50	Exceptionnel	30
Très bien	35	Très bien	21
Bien	30	Bien	18
Assez bien	25	Assez bien	15
Parcours de carrière - Sur 100 pts			
1) Poste en ZEP / sensible / violent occupé actuellement = 20 points pour une ancienneté de 5 ans.			
2) Points d'échelon (80 pts maximum)			
a) pour les collègues ayant atteint le 10 ^{ème} ou le 11 ^{ème} échelon au grand choix ou au choix			
7 ^{ème} échelon	5	11 ^{ème} échelon	40
8 ^{ème} échelon	10	11 ^{ème} 4 ans	60
9 ^{ème} échelon	15	11 ^{ème} 5 ans	70
10 ^{ème} échelon	20	11 ^{ème} 6 ans et +	80
b) pour les collègues ayant atteint les 10 ^{ème} et 11 ^{ème} échelons à l'ancienneté			
11 ^{ème} échelon	20	11 ^{ème} 5 ans	35
11 ^{ème} 4 ans	30		
Si une note pédagogique d'inspection obtenue avant le 31 mars de l'année en cours est au moins égale à la note plancher de la grille cible de référence, les points correspondants seront attribués.			

Ce que nous avons obtenu :

Grâce nos interventions, les collègues des 10^e et 11^e récupèrent des points d'échelon (voir « parcours de carrière » dans le tableau) alors qu'ils en étaient complètement privés depuis 2 ans. Pour autant, ces points ne devraient pas suffire à atteindre la barre nécessaire : en effet, les collègues dans cette situation devraient en effet avoir 86 pts au maximum pour le total des 2 notes et 35 pts de parcours de carrière. Pour accéder à la hors-classe, il leur faut alors absolument obtenir 2 x 50 pts pour le parcours professionnel puisque que l'an dernier, la barre était fixée à 219 pts pour les certifiés. C'est pourquoi, il convient de poursuivre le combat pour obtenir d'autres améliorations.

Autre proposition retenue, la modification du barème de parcours de carrière pour les collègues ayant de l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon (4 ans et plus) qui devrait compenser l'absence d'avis exceptionnels lorsque c'est le cas.

Une attention particulière sera également portée aux « oubliés » de l'inspection, les IPR devant rattraper les retards pour ces collègues. Pour éviter des inégalités entre les disciplines, un contingentement des avis « exceptionnel » devrait être réalisé, le recteur s'étant engagé à vérifier.

Pour les chefs d'établissement, des consignes seront données mais sans fourchette.

Enfin, le calendrier des opérations devrait permettre de consulter les avis sur I-prof avant leur validation définitive.

Ce qui a été refusé par le rectorat :

- La prise en compte des années ZEP effectuées au cours de la carrière (pour avoir des points, il faut être en poste et pas avoir été). Deux arguments ont été avancés : la difficulté de connaître la situation exacte de l'ensemble des collègues (pour un système déconcentré censé permettre une gestion plus fine, c'est fort et pour une gestion personnalisée permettant de reconnaître les mérites de chacun tout au long de leur carrière c'est trop fort !)

- Un barème spécifique pour les biadmissibles et pour les TZR.

- La limitation de l'amplitude entre les avis TB (35 points) et exceptionnel (50 points) dont le but est de permettre au rectorat de promouvoir de « jeunes collègues méritants » (et par ce biais de réaliser de substantielles économies, étant donné qu'une promotion à la hors-classe n'est vraiment intéressante financièrement que lorsqu'elle est obtenue par un collègue ayant 4 ans au 11^{ème} échelon).

Les revendications du SNES

Le SNES revendique la suppression de la hors-classe pour la remplacer par un rééchelonnement de la grille indiciaire qui profiterait à tous, le 11^{ème} échelon correspondant à l'indice terminal de la hors-classe.

Le calendrier des commissions

Agrégés : 2 mai

CPE : 3 juin

Certifiés : 17 juin

Avancement d'échelon certifiés

La commission s'est tenue le 25 janvier. Les syndiqués promouvables ont été informés de leur résultat à l'issue de la commission. Les barres sont consultables sur le site www.lille.snes.edu, rubrique « secteurs » / « emploi » / « certifiés ».

RETRAITES

Dernier délai pour la validation des services de non titulaires !

La loi sur les retraites de 2003 a introduit un délai de 2 ans après la titularisation pour faire la demande de validation des services de non titulaires (alors qu'auparavant les démarches étaient possibles tout au long de la carrière). Les néo-titulaires concernés doivent impérativement s'en préoccuper au plus vite. Lorsque la titularisation est antérieure au 1^{er} janvier 2004, un délai supplémentaire a été laissé jusqu'au 31 décembre 2008 ! Beaucoup de collègues concernés avaient omis d'effectuer les démarches lors de leur titularisation ou ne les avaient faites que pour les services de non titulaires à temps plein (la validation des services à temps partiel n'étant alors pas possible). Depuis la loi de 2003, les services à temps partiel sont aussi validables. De nombreux collègues ignorent encore qu'il y a urgence à entreprendre ces démarches. La durée de cotisation s'allongeant considérablement (40 ans actuellement, 41 ans en 2012...), chaque trimestre manquant aggravera le montant de nos futures retraites. Remplir la demande de validation n'implique pas l'obligation de répondre positivement à la proposition financière formulée par le rectorat ; elle permet cependant à chacun d'évaluer précisément sa situation pour ne rien regretter après le 31 décembre 2008 ! La nouvelle réforme des retraites annoncée par le gouvernement aura lieu au 2^{ème} semestre 2008. Nous savons tous que ce gouvernement ne nous fera pas de cadeau et qu'il ne peut s'agir que d'une nouvelle dégradation de nos retraites. Seule une mobilisation de l'ensemble des salariés à la hauteur de cette immense conquête sociale du XX^{ème} siècle pourrait nous permettre d'éviter les mauvais coups et de reconquérir le terrain perdu en 1993 (pour les salariés du privé) et en 2003 (pour les fonctionnaires). La journée d'action du 29 mars 2008 s'inscrit dans cette perspective.

Karine Van Wynendaele

Participez au congrès académique du SNES

4 avril 2008 - Pecquencourt

La réflexion collective sur l'orientation à venir est essentielle à la vie démocratique syndicale, pour que le SNES reste en phase avec les professions qu'il représente majoritairement.

Les délégués au congrès (1 par tranche de 20 syndiqués ou fraction de 20) ont droit à une autorisation d'absence (voir modèle joint). Ils présenteront leur demande au chef d'établissement dès leur désignation par le S1. Aucun délai n'est opposable et aucune restriction à l'exercice du droit syndical n'est tolérable.

Rappels :

- L'autorisation d'absence étant de droit, les cours n'ont pas à être rattrapés
- Les statuts de la section académique prévoient :

art 19 : le congrès académique est constitué :

- 1) par les membres titulaires de la CAA
- 2) par les délégués mandatés des S1 de l'Académie, à raison d'un délégué pour 20 syndiqués ou fraction de 20. Tout syndiqué peut assister au congrès et y prendre la parole dans les conditions fixées par le congrès.

Autrement dit chaque S1 a au minimum 1 délégué, quel que soit le nombre de syndiqués ; seuls les délégués peuvent voter.

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (à reproduire manuscritement)

Nom et Prénom
Etablissement
à
Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE
S/C du chef d'établissement

Objet : absence pour participation à une instance syndicale

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été désigné-e par la section Snes de mon établissement pour participer aux travaux du congrès académique du SNES qui se déroulera le 4 avril au collège de Pecquencourt. Cette réunion statutaire ouvre droit à autorisation d'absence avec maintien intégral du traitement. Je serai donc absent(e) de mon établissement à cette date.

Fait à Le

Signature

Renouvellement de la CA académique du SNES

Statutairement, la CAA, parlement du SNES, est élue pour 2 ans. Elle est l'instance la plus importante après le congrès. La CA est chargée de désigner le bureau de la section académique et ceux des deux sections départementales, ainsi que le secrétariat chargé de représenter le syndicat auprès des autorités académiques.

La CA est réunie au moins une fois par trimestre. Elle est alors un lieu de débats et de prise de décisions que le secrétariat est ensuite chargé de mettre en oeuvre. Afin qu'elle soit ouverte et démocratique, le SNES a fait le choix d'une organisation en tendances. Chaque syndiqué peut participer à la vie d'une tendance ou en proposer une nouvelle. Présentées aux suffrages des syndiqué-e-s, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat.

La CAA du SNES Lille doit être renouvelée au printemps 2008 :

Le vote sera organisé dans les S1 du 12 au 31 mai 2008.

Le dépôt officiel des listes est fixé au mardi 22 avril.

Rappel des statuts :

Art. 9 : Le S3 est administré par une CA de 37 membres élus (plus 9 suppléants élus). Chacun des 7 groupes de catégories ou catégories suivantes : agrégés et assimilés - certifiés et assimilés, PEGC, adjoints d'enseignement - MA, contractuels, vacataires, aides-éducateurs - conseillers principaux d'éducation - MI et SE - PLC, IUFM - personnels d'orientation - doit avoir au moins un représentant à la CA.

La représentation de chacun des deux S2 doit être au moins égale au quart du nombre des membres titulaires de la CA. La CA comprend en outre un retraité, désigné par les S1 des retraités de l'académie.

Art. 10 : La CA est élue pour 2 ans au scrutin de liste sans panachage par l'ensemble des syndiqués du S3. Chaque liste doit comprendre 37 noms de candidats titulaires. Elle peut comprendre en outre des candidats suppléants en nombre au plus égal à la moitié des candidats titulaires. Les listes doivent être composées de telle façon que, d'une part, il y figure au moins un représentant de plus de la moitié des catégories ou groupes de catégories énumérées à l'art. 9, que d'autre part au moins 10 candidats titulaires appartiennent à chacun des deux S2 du S3. La répartition des sièges est faite à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les élus titulaires de chaque liste doivent appartenir pour un quart au moins à chacun des deux S2.

4 avril 2008 : **congrès académique du SNES** au collège Maurice Schumann de Pecquencourt

Un congrès d'étude

Tous les deux ans, l'année où il n'y a pas de congrès national, le SNES de Lille organise un congrès d'étude : à l'ordre du jour du congrès du vendredi 4 avril au collège de Pecquencourt, deux thèmes : socle commun et livret de compétences, la classe de 2^{nde}.

Vous trouverez dans ce bulletin et sur le site les premiers éléments de réflexion et les textes préparatoires pour en débattre dans les établissements afin d'élaborer des contributions et motions.

Premier thème : socle commun et livret de compétences

En 2005, la loi Fillon instaure le socle commun de connaissances et de compétences et son évaluation par l'instauration d'un livret de compétences. Fondée sur une remarque de soi-disant bon sens « il faut maîtriser les fondamentaux », cette mesure prétend être une réponse à la difficulté scolaire. Pourtant, l'introduction du socle et des compétences n'est pas qu'une simple relecture des programmes, il s'agit d'un outil pour organiser un tri social : 50% de diplômés du supérieur mais recentrage sur le socle pour le reste de la population scolaire dans le but, entre autres, d'économiser des postes (cf la RGPP). On ne voit pas où est la réponse à la difficulté d'apprentissage ! C'est aussi un outil pour transformer nos métiers et pour imposer une vision rétrograde et inégalitaire de l'école.

Les enjeux de cette réforme dépassent le seul cadre du collège.

Second thème : la classe de seconde

La seconde de détermination telle qu'elle existe a-t-elle fait long feu ? Comment analyser la baisse des demandes vers le LEGT, et le très fort recul de la filière technologique ? Comment expliquer le taux élevé de doublement ? Quel bilan des dispositifs spécifiques : aide individualisée, modules... Comment articuler la seconde de détermination avec le choix d'une filière à partir de la première ?

Si on s'abstrait du contexte d'urgence et des attaques directes qui se préparent, pour réfléchir plus globalement, on observe qu'en lycée, les problèmes se concentrent sur la seconde, ce qui n'est peut-être pas un hasard :

- c'est un palier avant une orientation qui va être en grande partie irréversible ;
- dans le contexte d'une scolarité envisagée comme compétition pour obtenir des diplômes garantissant des positions sociales (rares et plus ou moins prisées), « bien choisir » en seconde (et à la fin de la seconde) est crucial pour ne pas assombrir son destin (stratégies des familles les plus favorisées ?) ;
- dans le cadre d'une hiérarchie des séries et des filières -et le principe de l'égalité des voies de formation n'y change rien, les choix d'orientation sont faussés ;
- l'hétérogénéité des élèves en seconde montre qu'on n'a pas donné au collège les moyens pour assurer une éducation commune et égale.

Les difficultés que nous recensons :

- **l'orientation vers la seconde GT** : encore trop marquée par l'origine sociale ; orientation en LP trop souvent par l'échec ; taux de passage en 2^{de} GT en diminution.
- **les enseignements de détermination (EDD) et les options** : quel rôle dans l'orientation post-seconde ? Certains EDD sont déterminants pour le choix de la filière en 1^{ère} (STI, STL, SMS), quelques-uns correspondent à des choix stratégiques et les autres sont moins décisifs pour l'orientation.

Dans des rapports récents de l'Inspection générale, les propositions sur les EDD et les options sont multiples : réduction du volume global, trimestrialisation ou semestrialisation, remise en cause des références disciplinaires (options ou EDD visant à développer des « compétences » plus que des savoirs)

- **le rôle et la nature du tronc commun** : à quoi sert-il ? de quoi doit-il se composer ? Enjeux disciplinaires très complexes (toutes les disciplines veulent en faire partie)

- **l'hétérogénéité des classes et la difficulté scolaire** : problème majeur des effectifs par classe et de la faiblesse, dans les horaires disciplinaires, du temps de travail en petits groupes. Quelles pratiques de « classes de niveau » dans les faits ? Quel bilan de l'aide individualisée ?

Un projet ambitieux du Snes pour la classe de seconde et le lycée pourrait s'articuler autour :

- d'une conception de la scolarité assurant une formation égale de tous les citoyens (et pas une compétition précoce pour obtenir les meilleures places) ;
- d'une réflexion approfondie, au-delà des slogans, sur ce que les deux principes d'égalité des voies de formation et d'éducabilité universelle peuvent vouloir dire concrètement ;
- de propositions pour casser les hiérarchies entre les séries et les filières et permettre à la classe de seconde de jouer pleinement son rôle dans cette nouvelle phase de démocratisation du second degré.

Un rendez-vous pour préparer ce congrès : le mercredi 26 mars au SNES de Lille

- 9h30 - 12h30 : travail en commissions sur les 2 thèmes
- 14h00 - 17h00 : travail en plénière et discussions sur l'action.

Une convocation sera envoyée aux syndiqués qui souhaitent participer aux travaux des commissions (en faire la demande au S3). La force du SNES et sa spécificité tiennent en partie à son organisation en sections d'établissement (S1), autonomes, appelées à élaborer les positions et revendications de leur syndicat, à les faire ensuite remonter aux niveaux départemental (S2) et académique (S3), pour qu'elles soient enfin portées au niveau national, si bien sûr elles ont été majoritairement votées lors des conseils syndicaux (au moins une fois par an) et des congrès académiques (1 par an).